



**Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
Année 2024**

Rapport, établi en application du CGCT, ayant pour objet de présenter la qualité et le coût de la partie du service public de l'assainissement assuré par le SIAPBE.

Le service public de l'assainissement collectif

A. Caractérisation technique du service

1. Présentation du territoire desservi

Le SIAPBE (EPCL) exerce, les **compétences obligatoires de transport des eaux usées, d'épuration des eaux usées et d'élimination des boues produites** par le système de traitement syndical située à Persan.

Il exerce les compétences optionnelles à la carte de **contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales, contrôle des installations d'assainissement non collectives et traitement des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectives**.

Le dernier SDA a été réalisé en 2014. Le dernier zonage des eaux usées entre 2005 et 2006.

Le règlement du service assainissement a été établi en 2002.

2. Mode de gestion du service

Système de collecte

Opération	Nature	Type de marché	Prestataire	Échéance
126 ^{ème}	Entretien et curage des réseaux d'assainissement	Prestation de service à groupement de commande (Beaumont /Oise, Bernes /Oise Mours, Nointel, Persan, SIAPBE) pilotée par le SIAPBE	SANET	Juin 2026
125 ^{ème}	Exploitation et entretien des ouvrages	Prestation de service à groupement de commande (Beaumont/Oise, Bernes/Oise, Mours, Nointel, Persan, SIAPBE, CCHVO) pilotée par le SIAPBE	STPE	Juin 2026
122 ^{ème}	Travaux Divers réseaux et ouvrages	Travaux à groupement de commande (Beaumont/Oise, Bernes/Oise, Mours, Nointel, Persan, SIAPBE.) pilotée par le SIAPBE	STPE	Février 2026

Système de traitement

Opération	Nature	Type de marché	Prestataire	Échéance
121 ^{ème} lot 1	Exploitation et maintenance de la STEP	Prestation de service	Groupement SOGEA/STPE	Septembre 2026
121 ^{ème} lot 2	Transport et traitement des sous-produits d'épuration de la STEP de Persan	Prestation de service	BUTIN – SEDIC / SANET	Septembre 2026
121 ^{ème} lot 3	Vérification périodique règlementaires	Prestation de service	APAVE	Septembre 2026
128 ^{ème}	Valorisation des boues de la station d'épuration de Persan	Prestation de service	SUEZ ORGANIC	Juin 2026

3. Estimation de la population

La population desservie par le SIAPBE est estimée à **40 693** habitants (+1,6,4% - pop. légale 31 décembre 2023 - source INSEE). En retranchant la population estimée desservie par l'ANC et la population de Chambly on obtient 30 397 habitants desservie par l'assainissement collectif.

4. Nombre d'abonnement et volume facturés

Les **13 952** clients d'eau potable (Particulier, professionnel, collectivité) ont consommé **1 856 615 m³** (+2,65%).

5. Autorisations de déversement d'effluents industriels

24 établissements disposent d'une autorisation de déversement.

6. Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchement)

La typologie des réseaux public de collecte se compose de 127,3 km de réseau d'eaux usées (113,5 km d'EU strict, 13,7 km de réseau U).

7. Ouvrage d'épuration des eaux usées

Les capacités de références de station d'épuration de Persan sont les suivantes :

Capacité nominale	45 000 E.H.
Débit de référence journalier	5 263 m ³
Débit de pointe	600 m ³ /h
Flux de DB0 ₅ (demande biologique en oxygène)	2 610 Kg/jour
Flux de DCO (demande chimique en oxygène)	6 830 Kg/jour
Flux de MES (matières en suspension)	3 200 Kg/jour
Flux de NTK (azote total kjehedahl)	490 Kg/jour
Flux de Pt (phosphore total)	160 Kg/jour

Dès lors que la température du bassin d'anaérobiose dépasse 12°C, son rejet sur 24 h est alors soumis aux limites suivantes :

Paramètres	Arrêté inter-préfectoral	Valeurs rédhibitoires**	DERU du 21 mai 1991 Arrêté du 22 juin 2007	Valeurs rédhibitoires**
MES	30 mg/l ou 92%	70 mg/l	35 mg/l ou 90%	85 mg/l
DB0 ₅	25 mg/l ou 91%	50 mg/l	25 mg/l ou 80%	50 mg/l
DCO	90 mg/l ou 88%	180 mg/l	125 mg/l ou 75%	250 mg/l
NTK*	10 mgN/l ou 80%	15 mgN/l		
Pt	2 mgP/l ou 80 %	2,5 mgP/l	2 mg/l ou 80%	

* Valeurs à respecter dès lors que la température du bassin d'anaérobiose dépasse 12°C

Paramètres	Arrêté inter-préfectoral en moyenne annuelle
NGL	15 mgN/l ou 85%
Pt	2 mgP/l ou 85 %

En 2024 la STEP a reçu, **2 400 686 m³** d'eau (68,51 % du nominal), **890,4 mm** de pluies et **486 923 kg de DBO₅**. Elle a produit 4 074 tonnes de boues humides et 716 tonnes de matières sèches.

B. Tarification de l'assainissement et recettes de service

1. Modalités de tarification du service

Le tarif est composé, d'une part collecte (versée aux communes), d'une part transport et traitement domestique et non domestique (versée au SIAPBE), d'une part organismes publics versée à l'Agence de l'eau Seine Normandie. La tarification communale est propre à chacune.

La **tarification syndicale domestique** est composée d'un part fixe de **16 € HT** par branchement et par an et d'une part variable fixée à **1,40 € par m³** d'eau facturé.

La **tarification syndicale non domestique** est composée d'une part variable qui est **proportionnelle à la pollution rejetée**.

Paramètres de calcul de la redevance pollution EUND	V Traitement eau	Pol _{Chim} Traitement chimique du carbone	Pol _{Biol} Traitement biologique du carbone	Pol _{azot} Traitement de l'azote	Pol _{phos} Traitement du phosphore	Trait _{Sprod} Traitement des sous-produits
Tarif unitaire 2024	0,443 en € /m ³	0,099 € /kg	0,099 € /kg	0,099 € /kg	0,018 €/kg	0,290 € /kg

L'application de ce tarif est soumise à la signature d'une convention spéciale de déversement avec chaque redevable concerné et la collectivité concernée si le rejet effectif est sur son réseau.

La tarification de l'Agence de l'Eau est de **0,0267 €/m³** facturé.

2. Frais d'accès au service et autres prestations

Le SIAPBE applique une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif. Elle est due pour tout raccordement directe sur la conduite intercommunale. La tarification de la PFAC dépend de la commune de raccordement.

P.F.A.C. intercommunale en fonction de la collectivité du raccordement et du type d'immeuble		Immeuble individuel (y compris dans un lotissement)	Immeuble collectif (y compris dans un lotissement)	Immeuble non destiné à l'habitation en propre de leur propriétaire (bureaux, commerces, entrepôt artisanat, restaurants, hôtels...)
BEAUMONT-SUR-OISE		1 820 € /immeuble	1 820 € /logement	1 820 € /immeuble par tranche de 250 m ² de Surface de Plancher
BERNES-SUR-OISE	Constructions neuves	1 820 € /logement	1 820 € /logement	1 820 €/ raccordement
	Constructions existantes	1 820 € /logement	1 820 € /logement	1 820 €/ raccordement
MOURS*		Non concernées pour le moment		
NOINTEL*		Non concernées pour le moment		
PERSAN		1 820 € /logement ou lot créé	1 820 € / bâtiment	
RONQUEROLLES*		Non concernées pour le moment		
Communauté de Commune. THELLOISE	Création	0< S≤ 150 m ²	5 000 € /logement	5 000 € /immeuble
		S>150 m ²	5 000 € /logement + 25 €/m ² supplémentaire	5 000 € /immeuble + 5 €/m ² supplémentaire plafonné à 15 000 €
	Extension	S ≤ 20 m ²	-	5 €/m ² supplémentaire plafonné à 15 000 €
S > 20 m ²		25 €/m ² supplémentaire		

*En l'état, il n'est pas possible de raccorder directement un branchement sur le réseau intercommunal.

Les contrôles de raccordement, pour le compte des communes ayant transférer la compétence, obligatoires lors des ventes, font aussi l'objet de tarifications, **160 €** pour un premier contrôle, **80 €** s'il y a une contre-visite.

3. Délibérations fixant les tarifs

- Délibération 2024-12 du 6/06/2024 effective à compter du 10/06/2024 fixant le montant de la redevance d'assainissement d'eaux usées domestique.
- Délibération 2024-10 du 04/04/2024 effective à compter du 10/04/2024 fixant les tarifs du contrôle des raccordements.
- Délibération 2022-20 du 15/06/2022 effective à compter du 17/06/2022 fixant le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

4. Facture d'assainissement type (indicateur D204.0)

Sur toutes les collectivités adhérentes au SIAPBE, le prix service de transport et de traitement est le même.

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					184,00
ABONNEMENT Part Syndicat de Persan Beaumont et environs du 01/01/2025 au 01/01/2026	2	8,00	16,00	0,0	
CONSOMMATION Part Syndicat de Persan Beaumont et environs du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	1,40	168,00	0,0	
ORGANISMES PUBLICS					3,20
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE Performance des systèmes d'ass. collectif (Ag eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,0267	3,20	0,0	
TOTAL HT Total TTC TVA acquittée sur les débits			187,20		187,20
Net à payer					187,20 €

A partir de 2024 la redevance performance des systèmes d'assainissement est perçue par le SIAPBE et reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, modulé par un coefficient de conformité du système (information AESN en annexe V).

5. Recettes du service

Les recettes du SIAPBE sont multiples. Elles proviennent principalement de la redevance assainissement et du fond de compensation de la TVA.

INTITULE	Montant 2023 en €	Montant 2024 en €	Variation en %
Atténuation de charges	22 284,48	735,00	-96,7%
Vente de produits fabriqués (Redevance)	2 246 896,23	3 144 783,62	40,0%
Subventions d'exploitations	93 881,58	11 188,00	-88,1%
FCTVA	337 678,34	247 950,34	-26,6%
Produits exceptionnels	32,03	589,06	1739,1%
Total recettes d'exploitation	2 700 772,66	3 405 246,02	26,1%

C. Indicateurs de performances

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			91,0	94,2	97,4	99,0*
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	91/120	91/120	91/120	91/120	91/120	83/120
Conformité de la collecte des effluents D. du 3/06/1994	100	100	0	0	0	0
Conformité des équipements d'épuration D. du 3/06/1994	100	100	100	100	100	100
Conformité DERU de l'eau rejetée	100	100	100	100	100	100
Conformité d'élimination des boues	100	100	100	100	100	100
Points noirs du réseau de collecte	23,63	22,31	22,31	22,31	22,31	19,11
Conformité locale (AP 17/05/2018)	0	100	100	100	100	100
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	95/120	95/120	95/120	95/120	95/120	70/120
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
Durée d'extinction de la dette	9,9	7,7	2,0	2,1	4,2	1,6

*Détail par communes	Beaumont	Bernes	Chamby	Mours	Nointel	Persan	Ronquerolles
Taux de desserte	99,3%	99,1%	98,4%	99,7%	99,2%	99,5%	96,5%

D. Financement des investissements

1. Montant financier des travaux engagés lors de l'exercice

Travaux engagés	Montant en €
Amélioration du process de la station d'épuration	111 410
Amélioration du réseau et des ouvrages	75 728
Total dépenses	187 138

Recettes d'investissement	Montant en €
Fond de compensation de la TVA	90 670
Primes CEE	48 520
Total recettes	138 920

2. Etat de la dette du service

Encours	Capital €	Intérêts €	dette au 1 ^{er} janvier €
2023	268 557,55	15 830,25	1 755 277,61
2024	268 969,86	14 369,49	1 486 720,06

3. Amortissements

	Année 2023	Année 2024
Montant de la dotation aux amortissements	418 512 €.	444 382 €

4. Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Afin d'améliorer la qualité de service, plusieurs projets sont à l'étude (TTC).

- Mettre en œuvre la mise à jour décennale du Schéma Directeur d'Assainissement : 50 000 €.
- Accompagner les Communes pour le transfert des compétences collecte au 1^{er} janvier 2026 : 0 €.
- Poursuivre le travail de modernisation du prétraitement : 160 000€
- Développer le diagnostic permanent du système d'assainissement : 5 000 €.
- Mutualiser les ressources en matière de lutte contre la pollution aux micropolluants, les eaux météoriques et les graisses : 50 000 €.
- Réaliser la rénovation énergétique des bureaux du SIAPBE : 370 000 €.

5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice Amortissements

Le programme sera défini à la fin du prochain Schéma Directeur.

E. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité en €/m ³	0,00035	0,0018	0,00739	0,01545	0,01836	0,00104

F. Autres indicateurs

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (%)	0	0	0	0	0	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	0
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente contrôles (%)	5,46	5,93	5,47	4,70	3,60	2,39
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente traitement (%)					1,39	3,25
Taux de réclamations écrites (%)	0	0	0	0	0	0

Le service public de l'Assainissement Non Collectif

A. Caractéristiques techniques du service

1. Présentation du territoire desservi

Le SIAPBE (EPCL) exerce, les compétences obligatoires contrôle des installations d'assainissement non collectives et optionnelles de traitement des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectives.

Le dernier SDA a été réalisé en 2014. Le dernier zonage des eaux usées entre 2005 et 2006.

Le règlement du service assainissement a été établi en 2002.

2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie par régie à autonomie financière. Le contrôle des installations est fait directement par des agents du SIAPBE et l'entretien sera délégué en prestations de service.

La collecte est réalisée par le prestataire d'entretien des réseaux et le traitement des boues issues des ouvrages individuels se réalise à la station d'épuration.

3. Estimation de la population desservis par un service d'Assainissement Non Collectif

En multipliant par le nombre de personne par ménage par le nombre d'installation domestique, on peut estimer la population desservie à 258 pour un nombre d'habitants résidents de 40 693.

Communes	Domestique (1)	Personne par ménage (2) (insee 2024)	Population ANC estimée (1)*(2)	Non Domestique	Total	Taux de couverture
Beaumont sur Oise	18	2,3	42	0	18	0,42
Bernes sur Oise	3	2,9	9	6	9	0,33
Chamby	67	2,3	155	-	67	1,54
Mours	2	2,7	6	0	2	0,36
Nointel	3	2,5	8	0	3	0,89
Persan	1	2,6	3	21	22	0,02
Ronquerolles	14	2,5	35	0	14	3,85
TOTAL	108	2,5	258	27	135	0,63

4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 120 (70 en 2023).

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en œuvre de l'ANC	120/140	120/140	120/140	120/140	120/140	120/140

B. Tarification de l'assainissement et recettes de service

1. Modalités de tarification du service

La tarification du contrôle de l'assainissement a été fixée comme suit :

Contrôles des installations nouvelles et existantes	Redevance d'entretien (vidange + traitement)	Redevance traitement (commune non adhérente)
160 € TTC	Installation ≤ 3m ³ = 580 € TTC m ³ supplémentaire = 77 € TTC	410 € TTC

2. Frais d'accès au service et autres prestations

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 2016-13 du 15/11/2016 effective à compter du 22/11/2016 fixant le montant de la redevance d'entretien des installations non collectives.
- Délibération 2021-13 du 20/12/2021 effective à compter du 23/12/2021 fixant les tarifs du contrôle des installations non collectives.

4. Recettes de l'année

Le montant des recettes du service s'élève à 160 € pour 2024.

C. Indicateurs de performance

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Conformité des installations contrôlées	Incalculable	0%	0%	0%	0%	25%	0%	0%

D. Financement des investissements

1. Montants financiers (en €)

Aucun nouvel investissement n'a été fait cette année.

2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Aucun projet n'est à l'étude.

Conclusion

Sur le réseau de collecte, les autorités de tutelles ont jugé le système non conforme puisque la suppression des déversoirs d'orages n'a pas été réalisée.

La station d'épuration a traité une charge de pollution plus importante que l'année précédente et rejeté un effluent conforme.

Le SPANC est opérationnel mais aucune demande n'a été formulée pour le moment.